

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1804

8 août 2011

### SOMMAIRE

Akuo Investment Management S.A. ....	86589	Business Angel Venture Management S.A. ....	86563
All Consulting Company S.A. ....	86589	Buziol Investment Soparfi S.A. ....	86563
Aloha Models S.A. ....	86589	CalEast Holdings 4 S.à r.l. ....	86587
APL Productions S.A. ....	86589	CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l. ...	86587
Argos S.A. ....	86592	Canadian Mineral Water S.A. ....	86587
Aston Finance Solutions S.A. ....	86579	Carest S.à r.l. ....	86563
Aston Finance Solutions S.A. ....	86592	Carmian S.A. ....	86564
Athena Advisory ....	86578	Catlyse International S.à r.l. ....	86589
Athena II Advisory ....	86578	Catlyse International S.à r.l. ....	86589
Axo Compagnie Hôtelière S.à r.l. ....	86579	Cegus Investment S.A. ....	86564
B28 Beat Weight s.à r.l. ....	86586	Cencan S.A. ....	86564
Babar ....	86583	Cencan S.A. ....	86564
Babar ....	86586	Commerzbank International Portfolio Ma- nagement ....	86565
Baltic Shipyards Holding S.à r.l. ....	86582	Commerzbank International Portfolio Ma- nagement ....	86565
Banque Delen Luxembourg S.A. ....	86560	Creare S.A. ....	86565
Batirenov S.à r.l. ....	86546	Creare S.A. ....	86566
Beatton Holdings S.à r.l. ....	86582	CSE Creative Sports Enterprises S.A. ....	86566
Beezway S.à r.l. ....	86546	Dalsland S.A. ....	86566
Belair Lotissements S.A. ....	86561	Digipay Group S.A. ....	86576
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) I S.A. ....	86582	Dimocharous S.à r.l. ....	86576
BHI (GBA) S.A. ....	86561	Divi Holding S.A. ....	86577
BIA S.A. ....	86561	DOMINALUX Spf S.A. ....	86577
BI, s.à r.l. ....	86561	DOMINALUX Spf S.A. ....	86577
BJT S.à r.l. ....	86562	Dominvest S.A. ....	86578
B.O.A. Group S.A. ....	86582	Dominvest S.A. ....	86577
Bonel S.A. ....	86562	Dunedin Investments S.à r.l. ....	86578
Bonel S.A. ....	86562	Ocean Race S.A., SPF ....	86592
Bononzo S.A., SPF ....	86562	Run-Off Holdings Sàrl ....	86583
BPH ....	86562	Water Explorers Holding S.à r.l. & Co. ...	86566
BPH ....	86563		
BPH ....	86563		

**Batirenov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 156.926.

—  
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts du 3 mai 2011 reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, enregistré à Esch/Alzette en date du 10 mai 2011, EAC /2011/6140, que:

Le capital de la société "BATIRENOV S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

1.- Monsieur José Manuel MENDES FERREIRA GARRIDO, demeurant à L-7447 Lintgen, 74, route de Fischbach . . . . .	49 parts
2. Monsieur Carlos Alberto DA COSTA SOUSA, demeurant à L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck . . . . .	51 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de révoquer à compter du 3 mai 2011 de sa fonction de gérant administratif:

Monsieur José Manuel CARVALHO VERDETE, employé, demeurant à L4718 Pétange, 5, rue des Champs.

- de nommer à compter du 3 mai 2011 pour une durée indéterminée:

a) dans la fonction de gérant administratif.

Monsieur José Manuel MENDES FERREIRA GARRIDO, demeurant à L7447 Lintgen, 74, route de Fischbach,

b) dans la fonction de gérante technique:

Monsieur Carlos Alberto DA COSTA SOUSA, demeurant à L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré sur papier libre à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 juin 2011.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011082150/30.

(110091889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Beezway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.931.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of May, before Us, M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Securum Advisors Ltd., a limited liability company, governed by British Virgin Islands law, having its registered office at Morgan & Morgan Building, Road Town – Tortola, British Virgin Islands, registered with Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1579818 (the Founding Shareholder),

represented by ADMAND AG, a company incorporated under Liechtenstein law, having its registered office at c/o Administratral Anstalt, Landstrasse 11, Li-9495 Triesen, Liechtenstein, registered with Öffentlichkeitsregisteramt Fürsentrum Liechtenstein under number FL-0002.061.527-1, acting in his capacity as sole director,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 27, 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually opened for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Beezway S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Pre-emptive Notice for the Shareholders	has the meaning given to it in article 8.2.
Pre-emptive Right for the Shareholders	has the meaning given to it in article 8.2.
Price for the Shareholders	has the meaning given to it in article 8.2.
Relevant Shares	has the meaning given to it in article 8.1.
Seller	has the meaning given to it in article 8.2.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Tag Notice	has the meaning given to it in article 8.1.
Tagged Shareholders	has the meaning given to it in article 8.1.
Tagging Shareholder	has the meaning given to it in article 8.1.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Beezway S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall have as purpose the development and commercialization of a software platform, and the entry into activities or agreements to enable, protect or benefit from the software’s capabilities.

The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may

further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the city of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose and if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### 8.1. Tag-along Right

If at any time a Shareholder (the Tagged Shareholder) intends to transfer all or part of its Shares to a third party, such transfer may only be made if the proposed transferee has made a bona fide offer to purchase a proportional part (pro rata parte the Shares to be transferred by the Tagged Shareholder) of the Shares of the other Shareholders (the Tagging Shareholders) on the same terms as the transfer by the Tagged Shareholder.

The Tagged Shareholder shall give written notice (a Tag Notice) to the Tagging Shareholders, specifying:

- (a) the number of Shares which it intends to transfer (the Relevant Shares) and the price per Relevant Share offered for the transfer;
- (b) the name of the person interested in purchasing the Relevant Shares and any other relevant information about such person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);
- (c) all other terms and conditions of the proposed transfer;
- (d) the proposed date of the transfer; and
- (e) a copy of the written offer received from the person interested in purchasing the Relevant Shares.

The Tagging Shareholders who wish to dispose of all or a proportional part (pro rata parte) of their Shares on the same terms as specified in the Tag Notice shall within twenty (20) Business Days of the date of the Tag Notice notify the Tagged Shareholder in writing.

The Tagged Shareholder shall not dispose of the Relevant Shares unless it has:

- (a) given a Tag Notice in accordance with this clause not less than twenty (20) Business Days before the proposed disposal; and
- (b) procured, on the same terms as contained in the Tag Notice, the disposal of (at the discretion of the Tagging Shareholders) a pro rata part of the Shares of the Tagging Shareholders who have given due notice under this clause.

#### 8.2. Pre-emption Right of the Shareholders

In the event that a Shareholder (the Seller) wishes to transfer a part of its Shares to a third party and this transfer does not involve a change of control, the Shareholders of the Company shall have a right of pre-emption with respect to any such transfer of Shares on the following terms and conditions.

The Seller shall give written notice thereof to the Shareholders (the Pre-emptive Notice for the Shareholders) at the address mentioned in the share register. The notice shall be sent with indication of:

- (a) the name of the person interested in purchasing the Shares and any other relevant information about such person (including its ultimate shareholder or controlling entity, if any);
- (b) the number and price offered for each Share to be sold (the Price for the Shareholders);
- (c) all other terms and conditions of the proposed transfer;
- (d) the proposed date of the transfer; and
- (e) a copy of the written offer received from the person interested in purchasing the Shares.

From the date of the Pre-emptive Notice for the Shareholders, the Shareholders shall have the right (the Pre-emptive Right for the Shareholders) for a period of thirty (30) Business Days following receipt of the Pre-emptive Notice for the Shareholders, to purchase in whole or in part, the Shares to be sold on the terms and for the consideration set out in the Pre-emptive Notice for the Shareholders. The Pre-emptive Right for the Shareholders shall be exercised by the Shareholders by giving the Seller (at the address mentioned in the share register) written notice thereof with (i) indication of the number of Shares in respect of which they exercise their Pre-emptive Right for the Shareholders and (ii) indication of the date (which shall be a Business Day not less than five (5) and not more than thirty (30) Business Days after the date on which such notice is given) on which the Shares to be sold are to be transferred.

If, after the exercise by the Shareholders of their Pre-emptive Right for the Shareholders, not all the Shares to be sold have been transferred, the Pre-emptive Right for the Shareholders will not be considered to be exercised with respect to these Shares and the Seller may transfer these Shares under the terms and conditions indicated in the Pre-emptive Notice for the Shareholders.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in May of each year at 1.00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or (ii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than two-thirds (2/3) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

The number of the appointed Managers shall always be odd.

Where the Company is managed by a Board, each Manager may be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.



Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting and, if applicable, at least one (1) manager with A signatory power and one (1) manager with B signatory power are present at the meeting, or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint one or more persons, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) Manager with A signatory power and one (1) Manager with B signatory power or (ii) as the case may be, the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their

office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on January one (1) and ends on December thirty-one (1) of each year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on December 31, 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).



*Resolutions of the sole shareholder*

The above named appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at five (5);
2. the following persons are appointed as managers of the Company having an A signatory power:
  - Davide SPOTTI, born on May 5, 1963, Mantova, Italy, whose professional address is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
  - Igor CEJ, born at Šempeter pri Gorici, Slovenia, on February 18, 1975, whose professional address is at Vrtna 2, Nova Gorica, Slovenia;
  - Tomaz JUG, born at Šempeter pri Gorici, Slovenia, on December 11, 1980, whose professional address is at Na potoku 9, 5250 Solkan, Slovenia;
 and the following persons are appointed as managers of the Company having a B signatory power:
  - Rita VAREANO GOUJON, born at Hayange, France, on May 27, 1971, whose professional address is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
  - Myriam Isabelle SCUSSEL, born at Villerupt, France, on April 26, 1978, whose professional address is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2016; and
4. that the address of the registered office of the Company is at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy-holder of the appearing party, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douzième jour de mai, pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Securum Advisors Ltd., une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au bâtiment Morgan & Morgan, Road Town – Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 1579818 (l'Associé Fondateur),

représentée par ADMAND AG, une société régie par les lois de Liechtenstein, ayant son siège social à c/o Administratral Anstalt, Landstrasse 11, 9495 Triesen, Liechtenstein, immatriculée au Öffentlichkeitsregisteramt Fürsentrum Liechtenstein sous le numéro FL-0002.061.527-1, agissant en tant qu'administrateur unique,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts qu'elle a arrêtés comme suit:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que propriétaires de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associés Majoritaires (Tagged Shareholders)	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.1.
Associés Minoritaires	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.1.

## (Tagging Shareholders)

Associé Unique	signifie la personne unique inscrite dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul propriétaire des Parts Sociales de temps à autre.
Avis de Prémption des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.2.
Avis de sortie conjointe (Tag Notice)	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.1.
Cédant	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.2.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Droit de Prémption pour les Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.2.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Correspondantes	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.1.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Prix pour les Droits de Prémption des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 8.2.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Beezway S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "Beezway S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

**Art. 3. Objet Social.** La Société aura comme objet social le développement et la commercialisation d'une plateforme de logiciel, ainsi que l'exercice d'activités ou la conclusion d'accords permettant de réaliser, de protéger ou de tirer avantage du potentiel de ces logiciels.

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds, comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de société en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des souscriptions/cessions de Parts Sociales et les dates de ces souscriptions/cessions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

**Art. 8. Cessions de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

#### 8.1. Droit de sortie conjointe

Si à un moment donné un Associé (l'Associé Majoritaire) a l'intention de céder tout ou partie de ses Parts Sociales à un tiers, une telle cession ne peut survenir que si le cessionnaire a fait une offre bona fide pour acquérir une partie proportionnelle (partie pro rata des Parts Sociales devant être transférées par l'Associé Majoritaire) des Parts Sociales des autres Associés (les Associés Minoritaires) aux mêmes termes que la cession par l'Associé Majoritaire.

L'Associé Majoritaire notifiera par écrit (Avis de Sortie Conjointe) les Associés Minoritaires, en spécifiant:

(a) le nombre des Parts Sociales qu'il entend céder (les Parts Sociales Correspondantes) et le prix par Part Sociale Correspondante offert pour la cession;

(b) le nom de la personne intéressée par l'achat des Parts Sociales Correspondantes et toute autre information pertinente sur cette personne (y compris son ultime actionnaire ou entité de contrôle, s'il y en a);

(c) tous les autres termes et conditions de la cession proposée;

(d) la date proposée pour la cession; et

(e) une copie de l'offre écrite reçue de la personne intéressée par l'achat des Parts Sociales Correspondantes.

Les Associés Minoritaires qui souhaitent vendre tout ou une partie proportionnelle (partie pro rata) de leurs Parts Sociales aux mêmes termes que ceux spécifiés dans l'Avis de Sortie Conjointe notifieront par écrit l'Associé Majoritaire dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Sortie Conjointe.

L'Associé Majoritaire ne vendra pas ses Parts Sociales Correspondantes s'il n'a pas:

(a) donné d'Avis de Sortie Conjointe en accord avec cette clause pas moins de vingt (20) Jours Ouvrables avant la vente proposée; et

(b) obtenu, selon mêmes termes que ceux contenus dans l'Avis de Sortie Conjointe, la vente (à la discrétion des Associés Minoritaires) d'une partie pro rata des Parts Sociales des Associés Minoritaires qui ont dûment donné notification comme prévu par cette clause.

## 8.2 Droit de préemption des Associés

Dans le cas où un Associé (le Cédant) souhaite céder une partie de ses Parts Sociales à un tiers et cette cession n'implique pas de changement de contrôle, les Associés auront un droit de préemption vis-à-vis de toute cession des Parts Sociales de cette nature selon les termes et conditions suivants.

Le Cédant avisera les Associés par écrit (l'Avis de Préemption des Associés) à l'adresse inscrite dans le registre des parts sociales. L'avis envoyé comportera:

(a) le nom de la personne intéressée par l'achat des Parts Sociales et toute autre information pertinente sur cette personne (y compris son ultime actionnaire ou entité de contrôle, s'il y en a);

(b) le nombre et le prix offert pour chaque Part Sociale à vendre (le Prix pour les Droits de Préemption des Associés)

(c) tous les autres termes et conditions de la cession proposée;

(d) la date proposée pour la cession; et

(e) une copie de l'offre écrite reçue de la personne intéressée par l'achat des Parts Sociales.

A compter de la date de l'Avis de Préemption des Associés, les Associés auront le droit (le Droit de Préemption pour les Associés) pendant une période de trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception de l'Avis de Préemption des Associés, d'acheter en totalité ou en partie, les Parts Sociales à vendre aux conditions et pour le prix fixé dans l'Avis de Préemption des Associés. Le Droit de Préemption pour les Associés sera exercé par les Associés en donnant au Cédant (à l'adresse inscrite dans le registre des parts sociales) avis écrit avec (i) indication du nombre des Parts Sociales sur lesquelles ils exercent leur Droit de Préemption pour les Associés et (ii) indication de la date (qui sera un Jour Ouvrable pas moins de cinq (5) et pas plus de trente (30) Jours Ouvrables après la date à laquelle l'avis a été donné) à laquelle les Parts Sociales à vendre devront être cédées.

Si, après l'exercice par les Associés de leur Droit de Préemption des Associés, toutes les Parts Sociales à vendre n'ont pas été cédées, le Droit de Préemption des Associés sera considéré comme n'ayant pas été exercé vis-à-vis de ces Parts Sociales et le Cédant pourra céder ces Parts Sociales aux termes et conditions indiqués dans l'Avis de Préemption des Associés.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique dispose de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle – Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de mai de chaque année à 13.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être adoptée(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été passées pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou (ii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation l'Assemblée Générale.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à cette Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront adoptées par les Associés détenant plus des deux tiers (2/3) du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s) qui n'a (ont) pas besoin d'être Associés.

Le(s) Gérant(s) est (sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Le nombre des Gérants nommés doit être toujours impair.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant peut se voir attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins, et le cas échéant un (1) Gérant avec pouvoir de signature A et un (1) Gérant avec pouvoir de signature B, soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une ou plusieurs personnes, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un (1) Gérant avec pouvoir de signature A et d'un (1) Gérant avec pouvoir de signature B ou (ii) le cas échéant, la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.



Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille euro (EUR 1.000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

La partie comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à cinq (5);

2. les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature A:

- Davide SPOTTI, né le 5 mai 1963, à Mantova, Italie, dont l'adresse professionnelle est à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Igor CEJ, né le 18 février 1975, à Šempeter pri Gorici, Slovenie, dont l'adresse professionnelle est à Vrtna 2, Nova Gorica, Slovenie;

- Tomaz JUG, né le 11 décembre 1980, à Šempeter pri Gorici, Slovenie, dont l'adresse professionnelle est à Na potoku 9, 5250 Solkan, Slovenie;

et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société ayant un pouvoir de signature B:

- Rita VAREANO GOUJON, née le 27 mai 1971, à Hayange, France, dont l'adresse professionnelle est à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Myriam Isabelle SCUSSEL, née le 26 Avril Villerupt, France, on April 26, 1978, dont l'adresse professionnelle est à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. le mandat des membres du Conseil ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016; et

4. le siège social de la Société est fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit représentant de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. LAC/2011/22072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070356/780.

(110077888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**Banque Delen Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.146.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16.03.2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2011 que:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

Monsieur Jacques Delen, demeurant à B – 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62

Monsieur Jan Suykens, demeurant à B – 2970 Schilde, Azalealaan, 23/B

Monsieur Piet Dejonghe, demeurant à B – 3080 Tervuren, Moorselstraat, 15

A été réélu à la fonction de réviseur d'entreprise, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L – 5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7

Pour copie certifiée conforme

Référence de publication: 2011082148/18.

(110092358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Belair Lotissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, Sentier de l'Espérance.  
R.C.S. Luxembourg B 35.014.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011082151/11.

(110092270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**BHI (GBA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.689.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 7 juin 2011*

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Daniel Frank DESMOND, directeur, demeurant professionnellement à Bride Hall, Bride Hall Lane, Ayot St Lawrence, Welwyn, Herts AL6 9 DB.

La durée de sa présidence sera en fonction de celle de son mandat d'administrateur de catégorie A et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082152/16.

(110092531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**BI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 106.994.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082153/10.

(110092302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**BIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 93.879.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14.04.2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2011 que:

Ont été élus aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n° 287

Monsieur Yves Lahaye, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n° 287

Monsieur Freddy Ramon, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon n° 287

A été élu à la fonction de réviseur d'entreprise, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L – 5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7

Pour copie certifiée conforme

Référence de publication: 2011082154/18.

(110092388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**BJT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 104.300,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082155/10.

(110091894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Bonel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.973.

*Rectificatif du dépôt du 25/01/2010 (No L100011797)*

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011082156/14.

(110091848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Bonel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.973.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011082158/13.

(110092266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**BPH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.770.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082160/10.

(110092449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Bononzo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONONZO S.A., SPF

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011082159/12.

(110091892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**BPH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.770.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082161/10.

(110092450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**BPH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 124.770.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082162/10.

(110092451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Business Angel Venture Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.001.

---

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082164/10.

(110092499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Buziol Investment Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.624.

---

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUZIOI INVESTMENT SOPARFI S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011082165/12.

(110092619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Carest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 128.502.

---

Les comptes annuels clos au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082186/9.

(110091723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Carmian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.121.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARMIAN S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011082187/12.

(110091974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Cegus Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.140.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082189/10.

(110092460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Cencan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 23.451.

Les comptes annuels de la société et le rapport du Réviseur d'Entreprises Agrée au 31 décembre 2010 au 31 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011082190/12.

(110091886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Cencan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 23.451.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 mai 2011*

Les mandats des administrateurs, du réviseur d'entreprise agréé et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012, à savoir:

*Administrateurs*

Olivier Bernar, 9, rue Ste Zithe L-2763 Luxembourg,

Stuart Michael Brown, 9, rue Ste Zithe L-2763, Luxembourg,

Eric Caverhill, 9, rue Ste Zithe L-2763 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

Deloitte S.A. 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Réviseur d'entreprise agréé*

Deloitte S.A. 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.



Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011082191/22.

(110092258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

—  
*Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber vom 14. Juni 2011*

In der Jahreshauptversammlung vom 14. Juni 2011 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl der Herren Jean-Christoph Arntz, Joseph Kusters und Thomas Langer als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012.

- Wiederwahl von KPMG Audit S.à.r.l. Luxemburg,, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Juni 2012.

Senningerberg, 14. Juni 2011.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011082192/17.

(110091832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011082193/12.

(110091833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Creare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.685.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2011 tenue au siège administratif de la société 74, rue de Merl, L-2146*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée nomme Ernst & Young. 7 d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011082202/17.

(110092367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Creare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 33.685.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082203/10.

(110092368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**CSE Creative Sports Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 132.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CSE CREATIVE SPORTS ENTERPRISES S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011082205/11.

(110091843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Dalsland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 149.945.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082206/10.

(110092511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Water Explorers Holding S.à r.l. & Co., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 160.950.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of May.

Before us Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gulf Finance and Investment Corp., a company incorporated in the British Virgin Islands, with registered office at Caribbean Corporate Services Limited, Omar Hodge Building, Wickhams Cay 1, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under No. 367074, duly represented by Maître Julica Ortlinghaus, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name - Duration - Registered Office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) governed by Luxembourg law, under the name of Water Explorers Holding S.à r.l. & Co. (hereafter the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In addition the purpose of the company is the acquisition, sale, holding and management of participations in other companies and acting as general partner (associé commandité) of any Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions).

In general, the Company may moreover manage any other businesses which are directly or indirectly related to its corporate object and may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by:

- One thousand two hundred fifty (1,250) class A corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class B corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class C corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class D corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class E corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class F corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class G corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class H corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class I corporate units, and
- One thousand two hundred fifty (1,250) class J corporate units,

each corporate unit having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (together the “Corporate Units” or “Classes of Corporate Units”) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Corporate Units in existence.

All Corporate Units are nominative and the holders are registered in the corporate unit register in accordance with article 185 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The corporate capital of the Company may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

Following each modification of capital realized and duly stated in the form as provided for by law, the first paragraph of this article will be modified as to reflect the actual modification.

**Art. 6. Repurchase of Corporate Units.** The Company may repurchase its own Corporate Units subject to the relevant legal dispositions.

In addition, upon resolution of the manager(s) and under the condition of the prior unanimous approval by the members of the Company and subject to the relevant legal dispositions, the corporate capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Corporate Units through the repurchase and cancellation of all the Corporate Units in issue in such Classes of Corporate Units. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Corporate Units, such repurchases and cancellations of Corporate Units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

The repurchase of such Classes of Corporate Units gives right to the holder to a pro rata of the purchase price. This purchase price is composed of the available funds (net profit of the Company plus the share premium resulting out of the interim accounts of the Company, after creation of all reserves required by law) plus the nominal value of the Classes of Corporate Units to be repurchased.

Upon the repurchase and cancellation of the Corporate Units of the relevant Class of Corporate Units, the purchase price per Corporate Unit will become due and payable by the Company. Immediately after payment of the purchase price, the manager(s), have to take appropriate measures, including the convocation of the members meeting but not limited to that, to reduce the corporate capital of the Company by cancellation of the repurchased Class of Corporate Units.

**Art. 7. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the Corporate Units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of Corporate Units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the shares of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason, and in no case, are the creditors, legal successors or heirs allowed to seal assets or documents of the Company.

### Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the transactions of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each Corporate Unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Single Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

### Title IV. Management

**Art. 11. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) do(es) not need to be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telefax, or by electronic mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax, or by electronic mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by telegram or telefax, or by electronic mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of the meeting and by the secretary or any member of the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

## Title V. Accounts

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or (ii) to carry them forward or (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting of the relevant financial year, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI. Winding up - Liquidation - Miscellaneous**

**Art. 20. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

##### *Transitional disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

##### *Subscription and Payment*

All the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units represented by:

- One thousand two hundred fifty (1,250) class A corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class B corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class C corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class D corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class E corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class F corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class G corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class H corporate units,
- One thousand two hundred fifty (1,250) class I corporate units, and
- One thousand two hundred fifty (1,250) class J corporate units,

have been subscribed by Gulf Finance and Investment Corp., pre-named.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units represented as above stated have been fully paid in by the subscriber pre-named so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary.

##### *Resolutions of the Sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg.
- 2) The number of manager is fixed at two (2).
- 3) The following person are appointed as Managers for an unlimited period:
  - Mr. Jean Abou Rached, born on 4 February 1956 in Hazimeh - Lebanon, professionally residing at Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Lebanon; and
  - Mr. Nadi Najjar, born on May 11, 1969 in Beyrouth - Lebanon, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 4) Mrs. Julica Ortlinghaus, lawyer, residing professionally in Luxembourg, or any one lawyer of the law firm WILDGEN in Luxembourg, is appointed as agent of the Company with full power of substitution as its agent to incorporate a company under Luxembourg law to be named Water Explorers Holding SCA, the "Subsidiary"; and
  - (i) to fix the registered office of the Subsidiary at 37, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg;
  - (ii) to determine the articles of association of the Subsidiary especially to determine its object, its duration and the amount of its corporate capital and in the present case to fix it at EUR 31,000, represented by 31,000 shares with a nominal value of EUR 1 each;
  - (iii) to subscribe to 6,200 general partner shares in the Subsidiary;
  - (iv) to pay up these shares as it is provided for in the articles of association of the Subsidiary to be incorporated;



(v) to determine all other dispositions of the articles of association of the Subsidiary with respect to its management and supervision, to the ordinary or extraordinary general meetings, to the accounting year, to the balance sheet and the disposal of the net profits, to the dissolution and liquidation of the Subsidiary;

(vi) to represent it at a subsequent extraordinary general meeting of the Subsidiary and to determine that the Subsidiary will be managed by the Company, in its capacity as General Partner ("actionnaire-commandité");

(vii) to appoint the following persons as members of the Supervisory Board of the Subsidiary until the next general meeting approving the accounts as of 31 December 2011:

- Mr. Jean Abou Rached, born on 4 February 1956 in Hazimeh - Lebanon, professionally residing at Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Lebanon;

- Mrs. Lara Fadlallah, born on 27 January 1985 in Florida - USA, professionally residing at Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Lebanon;

- Mr. Ziad Ghanem, born on 14 January 1986 in Baskinta, Metn - Lebanon, professionally residing at Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Lebanon;

(viii) to pass sign all deeds, documents, minutes and to perform any action required in the above circumstances.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Gulf Finance and Investment Corp., une société constituée aux Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Caribbean Corporate Services Limited, Omar Hodge Building, Wickhams Cay 1, P.O. Box 362, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 367074, dûment représentée par Maître Julica Ortlinghaus, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège Social - Objet Social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront membres à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Water Explorers Holding S.à r.l. & Co. (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville, par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses associés. La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil de gérance.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est, particulièrement, l'acquisition de toutes valeurs mobilières, négociables ou non, d'actions, obligations, titres, billets à ordre et autres valeurs mobilières, y compris celles émises par un gouvernement ou toute autre autorité internationale, nationale ou locale, ainsi que de tous les droits y attachés, par voie d'acquisition, d'apport, de souscription, d'option ou de toute autre manière, ainsi que par voie de cession par vente, échange ou de toute autre manière. En outre, la Société peut procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences y relatifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de titres. La Société peut accorder toute assistance, prêt, avance, ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi accomplir toute transaction liée directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise ou société ainsi qu'à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations.

En outre, l'objet de la Société est l'acquisition, la vente, la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés en tant qu'associé commandité de toute société en commandite par actions luxembourgeoise.

La Société peut également administrer toute autre activité qui est directement ou indirectement en relation avec son objet social et peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. Capital Social - Parts Sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I, et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J,

d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (ensemble, les "Parts Sociales" ou "Catégories de Parts Sociales") et ayant les droits et obligations établis dans les présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Toutes les Parts Sociales sont nominatives et leurs détenteurs sont inscrits dans le registre des parts sociales conformément à l'article 185 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le capital social être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant.

A la suite de la réalisation de toute modification dans le capital social établi dans les formes requises par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié afin de refléter ladite.

**Art. 6. Rachat de Parts Sociales.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans le respect des dispositions légales applicables.

En outre, à la suite d'une résolution des gérants et sous réserve de l'approbation unanime préalable des associés de la Société et des dispositions légales applicables, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans lesdites Catégories de Parts Sociales. Dans le cas des rachats et annulations des Catégories de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales doivent avoir lieu dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la catégorie J).

Le rachat desdites Catégories de Parts Sociales donne droit à leur détenteur à un pro rata du prix de rachat. Ce prix de rachat est composé des fonds disponibles (bénéfice net de la Société augmenté de la prime d'émission figurant dans les comptes intermédiaires de la Société, après constitution de toutes les réserves prévues par la loi), augmenté de la valeur nominale des Catégories de Parts Sociales à racheter.

Immédiatement à la suite du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernées, le prix de rachat valeur d'annulation par Part Sociale sera due et exigible dans le chef de la Société. Immédiatement après le paiement du prix de rachat, le(s) gérant(s) doivent prendre les mesures nécessaires, y compris mais sans s'y limiter la

convocation de l'assemblée générale des associés en vue de la réduction du capital social de la Société par annulation de la Catégorie de Parts Sociales rachetées.

**Art. 7. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de Parts Sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Si la Société n'a qu'un associé, les parts sociales sont librement cessibles à des non associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de Parts Sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de Parts Sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les Parts Sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

### **Titre III. Assemblée Générale des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par Parts Sociales; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Parts Sociales jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

### **Titre IV. Gérance**

**Art. 11. Conseil de Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le(s) gérant(s) sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui précisera leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats ainsi que leur rémunération.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme ou télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou email.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Un gérant peut participer à une séance du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la séance de s'entendre les uns les autres. La participation à une séance par le biais de ces moyens équivaut une participation en personne.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des Réunions.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil de gérance et le secrétaire ou deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le par le président, le secrétaire ou deux gérants de la Société.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition au nom et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer son pouvoir de gestion des affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour la gestion de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant aux conditions et avec les pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société est engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des obligations de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels sont ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et provisions, tels qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle des associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale de la Société. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui peut décider (i) de distribuer ce solde au titre de dividendes entre les associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales ou (ii) de les reporter ou (iii) de l'affecter à un compte de réserve disponible.

Nonobstant ce qui est visé ci-dessus, les associés peuvent décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à la condition que:

- les comptes annuels de l'exercice social précédent aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires versés aux associés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle correspondant à l'exercice social, l'excès ne sera pas comptabilisé comme un acompte sur dividende mais constituera une créance de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sous réserve du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant de reports effectués dans les précédents exercices sociaux ou de toute réserve distribuable.

## Titre VI. Dissolution - Liquidation - Divers

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non expressément prévus par les présents statuts seront déterminés conformément à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales représenté par

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I, et
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J,

ont été souscrites par la Gulf Finance and Investment Corp., pré-qualifiée.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales représenté comme détaillé ci-dessus ont été intégralement libérées par le souscripteur préqualifié de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
- 2) Le nombre de gérant est fixé à deux (2);
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une période illimitée:
  - Monsieur Jean Abou Rached, né le 4 février 1956 à Hazimeh, Liban, résidant professionnellement à Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Sohl, Beyrouth 1107-2020, Liban; et
  - Monsieur Nadi Najjar, né le 11 mai 1969 à Beyrouth, Liban, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 4) Il est donné mandat à Maître Julica Ortlinghaus, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, ou à tout autre avocat de l'étude Wildgen à Luxembourg, avec tout pouvoir de substitution, pour constituer une société de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale de Water Explorers Holding SCA, la "Filiale"; et pour
  - (i) fixer le siège social de la Filiale au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
  - (ii) établir les statuts de la Filiale, particulièrement son objet social, sa durée, le montant de son capital social et dans le cas présent le fixer à EUR 31.000 représenté par 31.000 actions ayant une valeur nominale d'EUR 1 chacune;
  - (iii) de souscrire 6.200 actions de commandité dans la Filiale;
  - (iv) de libérer ces actions de la façon établie dans les statuts de la Filiale à constituer;
  - (v) fixer toutes les autres dispositions des statuts de la Filiale ayant trait à la gestion et à la surveillance de la Filiale, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, à l'exercice social, au bilan et à l'allocation des bénéfices nets, à la dissolution et à la liquidation de la Filiale;
  - (vi) représenter la Société à l'assemblée générale extraordinaire de la Filiale et de déterminer que la Filiale sera gérée par la Société en tant qu'actionnaire commandité;
  - (vii) nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Filiale pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Jean Abou Rached, né le 4 février 1956 à Hazimeh, Liban, résidant professionnellement à Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Sohl, Beyrouth 1107-2020, Liban;

- Madame Lara Fadlallah, née le 27 janvier 1985 en Floride, USA, résidant professionnellement à Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Sohl, Beyrouth 1107-2020, Liban;

- Monsieur Ziad Ghanem, né le 14 janvier 1986 à Baskinta, Metn, Liban, résidant professionnellement à Beirut Central District, Foch St. Bldg, Riad El-Sohl, Beyrouth 1107-2020, Liban;

(viii) signer tous actes, documents, procès-verbaux et accomplir toute action nécessaire dans les circonstances décrites ci-dessus.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 183 de la Loi et certifie qu'elles ont été remplies.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Julica Ortlinghaus, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1879. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011070790/542.

(110078184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

#### **Digipay Group S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.959.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2011*

Démission d'un administrateur

- Monsieur Ali HAMANI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082210/12.

(110092597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

#### **Dimocharous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.968.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DIMOCHAROUS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082211/12.

(110092232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.



**Divi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 89.515.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011082212/12.

(110092561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 34.175.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011082213/12.

(110092157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 34.175.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Paul Haelterman, administrateur de sociétés, demeurant 65, Groenstraat à B-1730 Asse, de Madame Chrisel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de COVENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011082214/18.

(110092158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Dominvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 94.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
DOMINVEST S.A.

Référence de publication: 2011082215/11.

(110092138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Dominvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 94.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
DOMINVEST S.A.

Référence de publication: 2011082216/11.

(110092605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Dunedin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 88.883.

Merci de prendre note du changement d'adresse de l'associé Dunedin Holdings GmbH comme suit:

17 Bellerivestrasse 8008 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2011.

Référence de publication: 2011082217/11.

(110092606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Athena Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 47.020.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2011 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

Monsieur Jacques Delen, demeurant à B – 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62 Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon 287

Monsieur Serge Cammaert demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

A été réélu commissaire pour la même durée:

Ernst & Young S.A. ayant son siège social à L – 5365 Munsbach, Parc d'Acitivité Syrdall

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2011082135/17.

(110092477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Athena II Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 47.418.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2011:

Ont été réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2011:

Monsieur Jacques Delen, demeurant à B – 2020 Antwerpen, Della Faillelaan, 62 Monsieur Philippe Havaux demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

A été réélu commissaire pour la même durée:

Ernst & Young S. A., ayant son siège social à L – 5365 Munsbach, Parc d'activité Syrdall

Pour extrait certifié conforme

Référence de publication: 2011082136/17.

(110092525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Aston Finance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082134/10.

(110091822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Axo Compagnie Hôtelière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 46A, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 161.409.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Juliette COLNEL, administrateur de sociétés, née à Paris (France), le 29 novembre 1969, demeurant à 46 A, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg,

2. Monsieur André COLNEL, administrateur de sociétés, né à Saint-Ouen (France), le 24 novembre 1933, demeurant à 46 A, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg,

Les deux ici représentés par Monsieur Fabrice LALLEMAND, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représenté comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles

luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «AXO COMPAGNIE HOTELIERE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 5.012.500.-(cinq millions douze mille cinq cents euros) représenté par 20.050 (vingt mille cinquante) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs mandataires (dénommé «Gérant» s'il s'agit d'un mandataire unique, ou formant un «Conseil de gérance» dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires, et seront nommés de catégorie A et de catégorie B), associés ou non, salariés ou gratuits.

Ils sont nommés soit dans l'acte de société, pour un temps limité, ou sans limitation de durée, soit par décision des associés réunis en assemblée, et représentant plus de la moitié du capital social.

Dans l'hypothèse d'une pluralité de mandataires, tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés, seront établis par la signature du gérant de catégorie A ou la signature du gérant de catégorie A et du gérant de catégorie B.

Toutefois, les restrictions apportées aux pouvoirs des gérants par les statuts ne sont pas opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les vingt mille cinquante (20.050) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Mademoiselle Juliette COLNEL, prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales en nue-propriété et les libérer intégralement par l'apport de la nue-propriété de 2.429 actions de la société Axo Conseils S.A., société de droit français, avec siège social à F-75008 Paris, 13, rue Treilhard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le matricule B 340 973 106.

2. Monsieur André COLNEL, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire:

- à cinquante (50) parts sociales en pleine propriété et de les libérer intégralement par versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, et

- à vingt mille (20.000) parts sociales en usufruit et les libérer intégralement par l'apport de l'usufruit de 2.429 actions de la société Axo Conseils S.A., société de droit français, avec siège social à F-75008 Paris, 13, rue Treilhard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le matricule B 340 973 106.

Lesdites 2.429 actions de la société Axo Conseils S.A. en pleine propriété ont été évaluées à EUR 5.000.000.

Il résulte en outre d'une attestation émise par le management de la société Axo Conseils S.A., préqualifiée, datée du 31 mai 2011 que:

"- Monsieur André Colnel est à ce jour détenteur de l'usufruit de 2.429 actions de la société Axo Conseils S.A. sur les 2.500 actions représentant le capital social de la société,

- Mademoiselle Juliette Colnel est à ce jour détentrice de la nue-propriété de 2.429 actions de la société Axo Conseils S.A. sur les 2.500 actions représentant le capital social de la société,

- Mademoiselle Juliette Colnel et Monsieur André Colnel sont à ce jour les seuls ayant droits desdites 2.429 actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 2.429 actions susmentionnées n'est grevée de gage. Il n'existe au surplus aucun droit à acquérir un tel gage et aucune de ces actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe par ailleurs aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs de ces 2.429 actions;

- ces 2.429 actions de la société Axo Conseils S.A. à apporter à la constitution de la société Axo Compagnie Hôtelière S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, sise L-2168 Luxembourg, 46A, rue de Muehlenbach, ont été entièrement libérées.

- l'ensemble des formalités subséquentes à la réalisation de l'apport en nature des 2.429 actions de la société Axo Conseils S.A. à la société Axo Compagnie Hôtelière S.à r.l., requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

- en date du 31 mai 2011, la valeur de la pleine propriété des 2.429 actions susmentionnées est arrêtée à un minimum de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.»

Ladite attestation restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.600.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2168 Luxembourg 46a, rue de Muehlenbach.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur André COLNEL, prénommé, comme gérant de catégorie A,
- Mademoiselle Juliette COLNEL, prénommée, comme gérante de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LALLEMAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26456. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011082137/161.

(110091707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011082138/10.

(110091720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Baltic Shipyards Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011082140/11.

(110091731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Beaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 115.552.502.123,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011082142/11.

(110091727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour la Société*  
*Un membre du directoire*

Référence de publication: 2011082143/11.

(110092527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Babar, Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 11.855.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011082145/10.

(110092230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

**Run-Off Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.441.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Run-Off Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 63.441 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Luxembourg on February 18, 1998, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 398 of June 3, 1998 and for which the Articles of Incorporation have been amended, for the last time, by a deed under private seal on July 3, 2001, of which an extract has been published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 804 of July 31, 2003.

There appeared:

The sole partner of the Company, Mr Bruce Tollis, residing at 2 Millenium, 132 Grosvenor RD, GB-London, SW1V3JY, United Kingdom (the "Sole Partner"), represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, with professional address in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 31,275 (thirty-one thousand two hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

The sole Partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 781,875 (seven hundred and eighty-one thousand and eight hundred seventy-five Euro) divided into 31,275 (thirty-one thousand two hundred and seventy-five) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Partner approves the interim balance sheet and the profit and loss account of the Company dated May 23, 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

#### *Third resolution*

The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

#### *Fourth resolution*

The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

#### *Fifth resolution*

Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Mr Bruce Tollis, residing at 2 Millenium, 132 Grosvenor RD, GB-London, SW1V3JY, United Kingdom;
- Mrs Dominique Petit, residing at La Challotiere, F-41800 Saint-Quentin les Troo, France.

#### *Sixth resolution*

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Run-Off Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63441 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler en date du 18 février 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Luxembourg, numéro 398 du 3 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, suivant acte sous seing privé en date du 3 juillet 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Luxembourg, numéro 804 du 31 juillet 2003.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Mr Bruce Tollis, résidant au 2 Millenium, 132 Grosvenor RD, GB-Londres, SW1V3JY, Grande-Bretagne («l'Associé Unique»), représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant dès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 31,275 (trente-et-un mille deux cent soixante-quinze) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Cloture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

L'Associé Unique prend alors les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 781,875 (sept cent quatre-vingt-un mille et huit cent soixante-quinze Euros), représenté par 31,275 (trente-et-un mille deux cent soixante-quinze) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- l'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 23 mai 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

*Cinquième résolution*

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Mr Bruce Tollis, résidant au 2 Millenium, 132 Grosvenor RD, GB-Londres, SW1V3JY, Grande-Bretagne;
- Mrs Dominique Petit, résidant à La Challotiere, F-41800 Saint-Quentin les Troo, France.

*Sixième résolution*

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. LAC/2011/24944. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076369/175.

(110084779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

---

**Babar, Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 11.855.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 08 juin 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BSA UN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011082146/15.

(110092611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**B28 Beat Weight s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.227.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2011082166/10.

(110092287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**CalEast Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.985.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 mai 2011*

1. Monsieur Jake HARRIS a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
2. Est nommé gérant, pour une période indéterminée, Monsieur Steven FABER, Expert diplômé, demeurant professionnellement au 1 Appold Street, Londres, EC2A 2UU, Grande Bretagne, en remplacement de Monsieur Jake HARRIS.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011082167/14.

(110092233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.508.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 mai 2011*

1. Monsieur Jake HARRIS a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
2. Est nommé gérant, pour une période indéterminée, Monsieur Steven FABER, Expert diplômé, demeurant professionnellement au 1 Appold Street, Londres, EC2A 2UU, Grande Bretagne, en remplacement de Monsieur Jake HARRIS.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011082168/14.

(110092241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Canadian Mineral Water S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.513.

—  
Im Jahre zweitausendelf, den neunten Juni.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Canadian Mineral Water S.A.", mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 149513 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 25. November 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2497 vom 23. Dezember 2009.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Lucie RAUL, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit dem Versammlungsmitglied folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet wird.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung*

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um ZWEI MILLIONEN NEUNHUNDERTNEUNUNDSECHZIGTAUSEND EURO (€ 2.969.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,-) auf DREI MILLIONEN EURO (€ 3.000.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von NEUNUNDZWANZIGTAUSEND SECHSHUNDERTNEUNZIG (29.690) Aktien, mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (€ 100,-).

2) Zeichnung und Einzahlung.

3) Abänderung des dritten (3.) Artikels der Satzung.

4) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, und dementsprechende Abänderung des zweiten (2.) Absatzes des ersten (1.) Artikels der Satzung.

5) Änderung der Zeichnungsberechtigung und dementsprechende Abänderung des letzten Absatzes des sechsten (6.) Artikels der Satzung.

6) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um ZWEI MILLIONEN NEUNHUNDERTNEUNUNDSECHZIGTAUSEND EURO (€ 2.969.000,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000,-) auf DREI MILLIONEN EURO (€ 3.000.000,-) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von NEUNUNDZWANZIGTAUSEND SECHSHUNDERTNEUNZIG (29.690) Aktien, mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (€ 100,-).

*Zeichnung und Einzahlung*

Die NEUNUNDZWANZIGTAUSEND SECHSHUNDERTNEUNZIG (29.690) neuen Aktien werden sodann durch die bestehenden Aktionäre, anteilmässig ihrer Beteiligung, gezeichnet und voll eingezahlt.

Der Generalversammlung und dem beurkundenden Notar, welcher dies ausdrücklich bestätigt, wurde der Beweis erbracht, dass die NEUNUNDZWANZIGTAUSEND SECHSHUNDERTNEUNZIG (29.690) neuen Aktien voll eingezahlt wurden, so dass der Betrag von ZWEI MILLIONEN NEUNHUNDERTNEUNUNDSECHZIGTAUSEND EURO (€ 2.969.000,-) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel drei (3) der Satzung wie folgt abzuändern:

' **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREI MILLIONEN EURO (€ 3.000.000,-), eingeteilt in DREISSIGTAUSEND (30.000) Aktien mit einem Nennwert von EINHUNDERT EURO (€ 100,-) pro Aktie.'.

*Dritter beschluss*

Gesellschaft von L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle nach L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (1), zweiter (2) Absatz, folgenden Wortlaut:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Gemeinde Niederanven).».

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Zeichnungsberechtigung zu ändern.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält letzte Absatz von Artikel 6 folgenden Wortlaut:

“Die Gesellschaft wird entweder durch die der die Einzelunterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates rechtskräftig verpflichtet.”.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L.Raul, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7592. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.



Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082169/78.

(110092146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Catlyse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.439.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011082171/10.

(110092224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Catlyse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.439.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011082172/10.

(110092231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Akuo Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.452.

---

Société Anonyme fondée le 17 octobre 2008 et publication dans le Mémorial C-N° 2683.

Les comptes annuels de 2010 ont été clôturés au 31 décembre 2010 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2011.

Paddock Fund Administration

Gerry Salucci

Référence de publication: 2011082128/14.

(110091905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**All Consulting Company S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 108.275.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082129/10.

(110092271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Aloha Models S.A., Société Anonyme,  
(anc. APL Productions S.A.).**

Enseigne commerciale: Aloha Modelling Agency.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.711.

---

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «APL Productions S.A.», ayant son siège social à L-3882 Schifflange, 50, rue Albert Wingert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.711, constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, suivant acte reçu le 14 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 20 février 2011, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 7 février 2003 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan BEGGIATO, Directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de «APL Productions S.A.» en «Aloha Models S.A.» et ajout d'une enseigne commerciale «Aloha Modelling Agency» ainsi que la modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

2. Transfert du siège social de L-3882 Schifflange, 50, rue Albert Wingert à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de mannequin ou d'une agence de casting ainsi que le conseil en recrutement.

La société a également pour objet la réalisation de reportages et la production audiovisuelle.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»;

4. Constat des démissions de Messieurs Peter HEUSCH et Ernst HEUSCH de leur fonction d'administrateur de la Société et de la nomination de Mademoiselle Marlène BONTHOUX et de Monsieur Denis COLIN en leur remplacement;

5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jonathan BEGGIATO et du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A.;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «APL Productions S.A.» en «Aloha Models S.A.» et d'ajouter une enseigne commerciale «Aloha Modelling Agency» ainsi que de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Aloha Models S.A.»

La Société pourra exercer ses activités sous l'enseigne commerciale «Aloha Modelling Agency».

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-3882 Schifflange, 50, rue Albert Wingert à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg et de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de mannequin ou d'une agence de casting ainsi que le conseil en recrutement.

La société a également pour objet la réalisation de reportages et la production audiovisuelle.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a constaté les démissions de Monsieur Peter HEUSCH, journaliste, demeurant à F-75009 Paris, 19, avenue Trudaine et de Monsieur Ernst HEUSCH, administrateur de sociétés, demeurant à D-52074 Aachen, 16, am Hasselholz, de leur fonction d'administrateur.

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée générale a constaté la nomination de Mademoiselle Marlène BONTHOUX, gérante de société, demeurant à F-38470 Beaulieu, 150, route Nationale 92 et de Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

La durée des mandats des nouveaux administrateurs, prénommés, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des personnes suivantes:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, comme administrateur.

- La société anonyme LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527, comme commissaire aux comptes.

La durée des mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes, prénommés, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Colin, F. Righeschi, J. Beggjato, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 mai 2011. Relation: RED/2011/1060. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011082130/121.

(110091765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Argos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARGOS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011082131/11.

(110092439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Aston Finance Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 127.188.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 juin 2011 a renouvelé le mandat de l'administrateur unique.

- Monsieur Franck CHAPEAUX, Administrateur, directeur, 3 rue du Docteur Alexis Carrel, F-69110 Ste Foy-les-Lyon, France.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011,

L'assemblée générale du 10 juin 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

*Pour ASTON FINANCE SOLUTIONS S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2011082133/18.

(110091821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.514.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs Monsieur Joseph WINANDY, Monsieur Koen LOZIE et de COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société The Clover, au poste de Commissaire aux Comptes

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes The Clover, arriveront à échéance à l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011082844/17.

(110092070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---